

Image not found or type unknown



En quoi consiste la location-gérance ?

Fiche pratique publié le **04/11/2013**, vu **401 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La location-gérance est un contrat par lequel un propriétaire donne en location son fonds de commerce ou son établissement artisanal. C'est le locataire, ou gérant-libre, qui supporte les risques et les bénéfices de l'exploitation, en contrepartie d'une redevance versée au propriétaire.

La location-gérance ne constitue pas une cession d'entreprise. C'est simplement une solution transitoire qui permet au locataire-gérant de s'installer sans acquérir un fonds de commerce car son investissement se limite au stock et au fonds de roulement.

Le fait de donner un fonds en location-gérance n'est pas une cession et n'entraîne pas d'imposition spécifique. La personne est considérée comme poursuivant sous une autre forme son activité ; ainsi, l'imposition des plus-values latentes ne peut intervenir.

[Accéder au guide](#)